

2017-07-113-DR/RH

nomenclature: 4.1.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2017

OBJET : MODIFICATIONS DE POSTES – DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

L'an deux mille dix-sept, le onze juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. SALLABERRY, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme SAINT-AUBIN, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
Mme CORRIHONS	procuration à	M. SALLABERRY
M. DUBUS	procuration à	M. GONZALES
M. SAUBIETTE	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme DESTOUESSE

ABSENTS EXCUSES:

Mme PERIMONY-BENASSY, Mme FAURE, M. POULAERT,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25
24 (au point n°2017-07-105-DAP)

Nombre de pouvoirs: 5
4 (au point n°2017-07-105-DAP)

Nombre de votants : 30
28 (au point n°2017-07-105-DAP)



2017-07-113-DR/RH - MODIFICATIONS DE POSTES – DEROULEMENT DE CARRIERE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune au titre de l'année 2017 afin de permettre de prendre en compte le déroulement de carrière des agents suite à l'avis des Commissions Administratives Paritaires compétentes sur les avancements proposés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des effectifs des postes à temps complet et temps non complet 2015

Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant que, de ce fait, il appartient au conseil municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur le tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2017

Considérant que cette modification, préalable aux nominations, entraîne une transformation de l'emploi d'origine en emploi correspondant au grade d'avancement,

Considérant l'avis favorable des Commissions Administratives Paritaires compétentes en date du 2 juin 2017

Considérant que depuis la loi du 12 mars 2012, il n'est plus obligatoire d'effectuer une déclaration de vacance d'emploi dans le cadre des avancements de grade,

Considérant qu'un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du Comité Technique

Considérant l'avis du Comité Technique du 6 juillet 2017 sur les suppressions de poste

DELIBERE

DECIDE de procéder à la création et à la suppression des postes suivants au titre des avancements de grade 2017. Il est précisé que ces créations / suppressions ont uniquement vocation à permettre le positionnement des agents concernés par un avancement de grade sur un grade supérieur. La suppression simultanée de l'ancien poste permet de conserver un tableau des effectifs conforme à la réalité des postes budgétaires, occupés et vacants.



Créations de poste

Catégorie / Filière	Grades	Échelles	Postes
Catégorie B			
Filière culturelle	Assistant conservation principal 1ère cl	B3	1
	Assistant enseignement principal 1ère cl	B3	1
Filière administrative	Rédacteur principal 1ère classe	B3	1
	Rédacteur principal 2ème classe	B2	3
Filière sportive	ETAPS principal 2ème classe	B2	1
	ETAPS principal 2ème classe	B2	1 TNC
Catégorie C			
Filière culturelle	Adjoint patrimoine principal 2ème cl	C2	1
Filière administrative	Adjoint administratif principal 1ère cl	C3	6
Filière technique	Agent de maîtrise principal		2
	Adjoint technique principal 1ère cl	C3	7
	Adjoint technique principal 2ème cl	C2	13
	Adjoint technique	C1	1
Filière médico-sociale	Auxiliaire puériculture principal 1ère cl	C3	3
	ATSEM principal 1ère cl	C3	7
Filière animation	Adjoint animation principal 1ère cl	C3	1

Suppressions de poste

Catégorie / Filière	Grades	Échelles	Postes
Catégorie B			
Filière culturelle	Assistant conservation principal 2ème cl	B2	1
	Assistant enseignement principal 2ème cl	B2	1
Filière administrative	Rédacteur principal 2ème classe	B2	2
	Rédacteur	B1	1
Filière sportive	ETAPS	B1	1
	ETAPS	B1	1 TNC
Catégorie C			
Filière culturelle	Adjoint patrimoine	C1	1
Filière administrative	Adjoint administratif principal 2ème cl	C2	6
Filière technique	Agent de maîtrise		2
	Adjoint technique principal 2ème cl	C2	7



	Adjoint technique	C1	13
Filière médico-sociale	Auxiliaire puériculture principal 2ème cl	C2	3
	ATSEM principal 2ème cl	C2	7
Filière animation	Adjoint animation principal 2ème cl	C2	1

PRECISE que les avancements de grades pour lesquels un examen professionnel est prévu dans le courant de l'année feront l'objet d'une étude ultérieure dans l'année suite à la parution des résultats.

AUTORISE après en avoir délibéré, d'adopter la modification du tableau des emplois 2017 ainsi proposée.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget 2017 au chapitre prévu à cet effet. La rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 12 juillet 2017
Le Maire

